



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association depuis le 14 février 2011 :

Février

Le 14, réunion de Bureau de l'AMF 29 - Châteaulin.
Objet : la CDCI

Le 18, dépôt en préfecture de la liste d'union proposée par l'AMF 29 pour la commission départementale de coopération intercommunale

Le 22, participation des administrateurs référents à l'invitation du recteur d'Académie

Le 23, présence du président JONCOUR à la signature de la convention «Ambassadeur» entre la ville de Morlaix et l'EFS Bretagne

Le 25, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin / Validation des comptes 2010 et du prévisionnel 2011

Mars

Le 8, participation du président et 1^{er} vice-président aux débats avec le président de la République Monsieur Nicolas SARKOZY à Josselin (56)

Le 14, participation de Monsieur QUEFFELEC, vice-président, à la réunion consacrée aux dispositifs opérationnels de vigilance et de reconnaissance des grandes marées - Quimper

Le 17, rencontre entre la directrice et le représentant de la fédération des EPL

Le 23, rencontre entre le président de l'AMF 29 et Monsieur JEGOU, de la fédération des centres sociaux de Bretagne et Madame Sylvaine FRENAY du service de l'action sociale du CG 29, à l'occasion de l'organisation de la journée départementale des centres sociaux du Finistère qui se tiendra à Brest le 28 mai prochain.

Le 23, réunion entre Monsieur BEAUDOUX, directeur de la SAFI et le président JONCOUR - Brest

Le 25, participation de la directrice à la réunion de travail des directeurs d'AD - AMF Paris

Le 31, présence du président à la séance d'installation de la nouvelle Assemblée départementale du Finistère

Avril

Le 12, présence du président et de la directrice de l'AMF 29 au congrès départemental de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine - Rennes.

Le 13, réunion entre Madame LANNUZEL et la directrice du comité du tourisme du Finistère - Brest

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

Médecine de proximité, le poumon de la vie communale

Au regard des questions reçues à l'AMF 29, l'actualité du sujet ne fait aucun doute et il est d'importance : le médecin rural installé en libéral est-il un professionnel en voie de disparition ? Si les déserts de sable sont pour les élus bretons des images de cartes postales, les déserts médicaux risquent bien de devenir sous peu une réalité problématique.

Les appels des élus finistériens traduisent une réelle inquiétude : le médecin constitue à lui seul un service public essentiel. Et pourtant, principe de liberté d'installation oblige, les candidats ne se bousculent pas toujours pour reprendre l'activité souvent passionnante mais chronophage d'un confrère «médecin rural» parti à la retraite. Et derrière le médecin qui part, le maire s'inquiète bien légitimement pour l'avenir de la pharmacie.

A l'évidence, les territoires ruraux sont en première ligne mais pas seulement. C'est la question de la médecine générale exercée en libéral de façon isolée qui est posée, avec aujourd'hui toute une génération de praticiens sans relève suffisante en raison notamment du numerus clausus très bas des années 1990 mais aussi d'un engouement vers le salariat (choix de 66,8 % des nouveaux médecins inscrits au 1^{er} janvier 2010).

Le réseau national de l'AMF se saisit du dossier

«La désertification médicale est-elle une fatalité ?» tel était le thème des premières rencontres de l'AMF Paris le 29 mars dernier. S'appuyant sur un bilan de la situation actuelle et les projections à 10 ans, ces premiers échanges ont permis de réunir élus et experts en présence du ministre de la Santé et du président du conseil national de l'Ordre des médecins. Les mesures nationales et les initiatives locales actuelles ne répondant pas à l'inquiétude des maires, des clefs restent à trouver et l'Association des maires

de France se saisit du dossier. Car comme en témoigne Jacques PELISSARD «Quand la population n'a pas de solutions face à ce besoin, celui d'un médecin près de chez soi, elle se tourne vers le maire».

Débat prévu aussi en écho départemental par l'AMF 29

Lors de notre dernier Conseil d'Administration, le choix du sujet de débats pour notre prochaine Assemblée Générale s'est posé. Et la question du vieillissement de la population et de la démographie médicale a été unanimement retenue. Même si le Finistère n'est pas le département le plus touché par la crise d'attractivité de la médecine libérale. Les recherches de solutions passent parfois par le relais AMF 29 : où et comment passer une annonce ? Des élus finistériens ont-ils eu recours à des médecins étrangers ? Comment une collectivité peut-elle être aidée ?

Lors de sa prochaine Assemblée Générale, l'AMF 29 se propose d'aborder ces questions avec les communes et communautés et invitera bien sûr les institutionnels concernés et notamment la toute jeune ARS.

Comme l'a reconnu le ministre de la Santé lors du débat AMF du 29 mars dernier «quand le dernier médecin décroche la dernière plaque du village, pour les élus locaux c'est un traumatisme». L'accès aux soins est une donnée essentielle à la vie sur nos territoires, tout le monde en convient, reste maintenant à trouver ensemble des solutions abordables et pérennes !

Bien cordialement
Jean-René JONCOUR

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.

www.groupama.fr



La vie de l'association

Clin d'œil

Qui voit Molène a de la veine !
Rencontre avec Jean- François ROCHER,
maire de l'île.



Hé oui Molène ne rime pas qu'avec peine, et c'est encore plus vrai quand on parcourt sous le soleil ce petit territoire îlien bien attachant.

Une météo lumineuse souvent présente si l'on

n'en juge par la fertilité des jardins clos de vieilles pierres, «ici tout pousse» constate Jean-François ROCHER, 1^{er} magistrat qui l'été venu mange sa production de melon et de raisins. Il flottait presque en ce début d'avril une atmosphère d'île grecque à la terrasse du café surplombant le port, un silence serein, sans voitures ni deux roues, «l'île tranquille» comme l'affiche si bien le logo de la commune. Seul bruit de ruche perceptible du côté de la mairie, particulièrement active ces jours-ci avec le tournage du prochain film d'Olivier DAHAN.

Bien sûr, comme toute commune finistérienne, les dossiers municipaux sont grand ouverts : vie scolaire (13 élèves en primaire, 2 au collège du Ponant), activité économique liée aux commerces et à la pêche (200 habitants en hiver, le double avec les maisons secondaires), vie sociale (7 nouveaux logements sociaux à venir)... liste non exhaustive. Pour faire court : ici on n'a pas tout mais on ne manque de rien. Vivre sur un territoire de 1 200 m de long et 800 m de large n'est sûrement pas simple tous les jours mais avec une vraie solidarité entre habitants, et un médecin attentionné qui se déplace du continent tous les mardis, on y arrive.

Solidarité extérieure aussi : celle des parlementaires qui dans leur pluralisme restent attentifs à l'obtention de dotations pour Molène... rare territoire avec Sein où il n'y pas de contributions locales directes ! Une situation très ancienne justifiée par les conditions de vie si particulières et l'aide apportée dans une zone de navigation dangereuse. C'est donc une île «sous dotation» qu'administre le maire avec en complément les recettes de cinq petites régies municipales. Au final un équilibre fragile, et ce malgré l'appartenance à une communauté de communes (CCPI), la mutualisation avec une commune îlienne se confirmant complexe sur le terrain.

Il faudrait ici ramener des jeunes et des projets pourraient bien alors sortir des cartons (culture bio, gîte pour navigants dans les anciennes cabanes de goémoniers...). Souhaitons leur bon vent ! Et tant qu'à faire un peu de pluie aussi pour l'arrivée des acteurs du tournage en cours, dont José Garcia qui, scénario oblige, doit faire son arrivée sous les intempéries..., mais pas de panique, le camion des pompiers (9 bénévoles) est fin prêt !



Les infos en bref

Nouvelle identité visuelle pour le réseau AMF

«Donner un nouvel élan, s'ouvrir à de nouveaux univers, respecter ses valeurs avec une dynamique réactivée et actualisée», tels sont les objectifs fixés par l'Association des maires de France pour sa nouvelle identité visuelle :



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■ ■

"Plus actuel, plus visible, le nouveau logo met en avant les forces de l'AMF : son pluralisme, sa représentativité, et surtout un réseau puissant et solidaire.

Créée il y a 25 ans, l'identité visuelle de l'AMF se devait d'évoluer dans une société de plus en plus complexe et traversée par des mutations rapides. Le rôle et la fonction des maires évoluent, l'AMF qui porte leur parole auprès des pouvoirs publics s'adapte : ce nouveau logo exprime cette identité en phase avec son temps et ses défis.

La typographie est moderne et généreuse avec une gamme «colorielle» lumineuse puisque le bleu azur et le vert du développement durable apparaissent aux côtés du bleu, blanc, rouge de l'écharpe de maire, la force du réseau s'exprimant dans l'arbre centenaire."

Souhaitant pouvoir contribuer à l'unité du réseau, et ayant de plus les mêmes initiales que l'Association des Maires de France, le Conseil d'Administration de l'AMF 29 a répondu favorablement au souhait de déclinaison de cette nouvelle identité visuelle pour notre département.



ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■

La maquette d'Info-Maires sera ainsi revue pour le prochain numéro.

Bloc notes

Le 27 mai, Journée annuelle du groupe de travail «femmes maires» à Saint-Vougay

Le 1^{er} septembre, Lancement de la commercialisation du 5^{ème} Carrefour des communes qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2012 au Quartz-Congrès à Brest

Le 28 octobre, Assemblée Générale Ordinaire à Châteaulin (16h45, horaires à confirmer)



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



Et l'électricité vient à vous

La Préfecture et les services de l'État vous informent

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une dotation en progression

La loi de finances pour 2011 fusionne la DGE (dotation globale d'équipement) des communes et la DDR (dotation de développement rural) en une dotation unique intitulée **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**.

1 - Une nouvelle dotation plus simple et plus ouverte :

La fusion des deux dotations vise d'une part à simplifier les enveloppes départementales et d'autre part à optimiser l'effet des crédits versés aux communes rurales pour le financement de leurs équipements.

L'article 179 de la loi de finances simplifie les critères d'éligibilité des bénéficiaires et de calcul des enveloppes départementales tout en élargissant le champ d'éligibilité de la nouvelle dotation à des opérations jusqu'à présent inéligibles mais permettant de mieux répondre aux attentes des territoires ruraux.

Principales conséquences :

- les critères d'éligibilité des bénéficiaires sont simplifiés et seront fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et EPCI à fiscalité propre,
- les modalités de calcul des enveloppes départementales seront plus lisibles. La loi de finances prévoit la prise en compte de la population, de la densité du département et de la richesse fiscale de la collectivité,
- le champ d'éligibilité des projets est élargi afin de mieux répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux et ne plus limiter les opérations éligibles aux seules opérations d'investissement.

Au final, la création d'une dotation unique doit faciliter la gestion administrative et budgétaire des crédits avec notamment l'instauration d'une commission unique d'élus, sur le modèle de la commission DGE,

2 - Mise en œuvre de la DETR :

L'enveloppe déléguée en 2011 pour le Finistère, est de 8 075 299 €, en augmentation de près de 6% par rapport au cumul des deux enveloppes DGE-DDR de 2010 (7 620 249€).

Les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR ont été déposés et la commission d'élus a été réunie le 15 avril 2011, afin que les décisions de subventions soient notifiées aux bénéficiaires avant le 15 mai 2011.

En direct avec le Conseil Général

Le 31 mars dernier, Pierre Maille a été réélu Président du Conseil général à l'issue de la première séance plénière suivant le renouvellement cantonal. Le nouvel exécutif départemental est constitué de **11 Vice-présidents** (4 hommes et 7 femmes) :

- 5 sont Présidents de commission
- 4 sont délégués pour les Pays
- 2 sont plus spécifiquement chargés d'enjeux prioritaires pour le Conseil général

Le périmètre des 5 commissions :

- **Commission «Territoires et environnement»** présidée par Chantal Simon-Guillou (canton de Brest-Plouzané), 1^{ère} Vice-présidente : contrats de territoire, déplacements, haut débit, énergie, eau, déchets...
- **Commission «Insertion et économie»** présidée par Michaël Quernez (canton de Quimperlé) : insertion, agriculture, pêche, enseignement supérieur, recherche, accessibilité, tourisme, nautisme...
- **Commission «Solidarités»** présidée par Nathalie Sarrabezolles (canton de Guipavas) : personnes âgées, personnes handicapées, culture, sport, vie associative, langue bretonne, solidarité internationale...

● **Commission «Enfance - jeunesse - famille»** présidée par Marc Labbey (canton de Brest St Marc) : collèges, petite enfance, protection de l'enfance, jeunesse, famille...

● **Commission «Finances, évaluation et service public départemental»** présidée par Roger Mellouët (canton du Faou) : budget, ressources humaines, évaluation des politiques publiques...

4 Vice-présidentes porteront les politiques départementales sur les Pays :

- **Pays de Cornouaille** : Nicole Ziegler (canton de Concarneau)
- **Pays de Brest** : Pascale Mahé (canton de Brest-Guilers)
- **Pays de Morlaix** : Joëlle Huon (canton de Plouigneau)
- **Pays du Centre Ouest Bretagne** : Marie-France Le Boulch (canton de Pleyben)

Enfin, 2 Vice-présidents sont plus spécifiquement chargés d'enjeux prioritaires identifiés dans le projet stratégique Agenda 21 du Conseil général :

- **Le logement** : Raynald Tanter (canton de Guilvinec)
- **L'eau et l'énergie** : Armelle Huruguen (canton de Quimper III)

L'Agenda 21 adopté en juillet 2010 constitue le projet stratégique de la collectivité et fixe le cap de l'action de ce nouvel exécutif pour les 3 prochaines années :

- Maintenir un niveau élevé de cohésion sociale et territoriale, en luttant contre les exclusions, en permettant à chacun de mener son projet de vie, et en faisant de la culture un facteur de dynamique collective.
- Faciliter les conditions du dynamisme économique, par le soutien à l'innovation et l'ouverture internationale ou par les politiques au service de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire, de la pêche ou du tourisme, filières essentielles pour le département.
- Aménager le territoire en préservant notre patrimoine naturel : gestion intégrée des zones côtières, politique départementale de l'eau, répartition de l'habitat et accès au logement, déplacements, diversité biologique...

Agissant dans un contexte politique, économique et social en perpétuel mouvement, générateur d'inquiétude pour l'avenir, le Conseil général porte donc un projet ambitieux pour le Finistère mais cherche en permanence à adapter son action et à en expliquer les raisons, le sens et les objectifs aux Finistériens.



Médiateur, Défenseur, Électeurs,

par Gilbert LE BRIS, Député du Finistère



Tous les élu(e)s savent que leurs concitoyens n'hésitent pas à les interpeller sur leurs problèmes personnels. A nous d'intervenir, d'orienter, de servir d'intermédiaires entre le secteur public ou para-public et nos électeurs. Pour les conflits entre personnes, les concilia-

teurs jouent un rôle important. Pour les contentieux plus lourds et notamment ceux qui impliquent les administrations, il était possible de saisir, par l'intermédiaire d'un parlementaire, le médiateur de la République. Or toute cette architecture vient d'être modifiée et deux événements récents méritent notre attention.

L'un est la loi organique adoptée et validée (à quelques réserves près) par le Conseil Constitutionnel fin mars sur «Le Défenseur des droits».

L'autre est le dernier rapport, forme de testament politique, du médiateur Jean-Paul Delevoye.

Les élus que nous sommes ne peuvent que partager ce que nous dit, fort de son expérience qui conforte d'ailleurs la nôtre, ce témoin de l'évolution de la société. Pour avoir eu l'occasion d'un entretien personnel avec lui je sais ses craintes qu'il exprime en quelques conclusions ; je pense personnellement que ce n'est plus «la France s'ennuie» comme avant mai 68 (article de Viansson-Ponté du 15 mars 1968 dans le journal « Le Monde ») c'est la France déprime ! Perte de confiance collective (et l'abstention des cantonales l'exprime aussi !), sentiment d'injustice, de déshumanisation des rapports avec l'administration, les services publics et collectifs (symbole du taping 1, 2 etc... des messageries téléphoniques !) ; il partage aussi mon analyse sur «la machine folle» des PV injustifiés et ressent partout cette «angoisse» de l'individu solitaire face à un appareil sourd qui agit comme un rouleau compresseur. Il mentionne aussi, à juste titre que «la fébrilité du législateur trahit l'illusion de remplacer par la loi le recul des responsabilités individuelles et de la morale».

C'est une loi justement qui vient de le remplacer en créant le «Défenseur des droits» qui regroupe 4 autorités administra-

tives indépendantes à savoir : le médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et la commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS) (loi n°2011-333 et 334 du 29 mars 2011. JO du 30 mars 2011).

Est donc ainsi créé un «ombudsman» à la française, dont l'autorité est constitutionnalisée (article 71-1 de la Constitution après la réforme de juillet 2008) et qui devra à la fois s'occuper des abus de l'administration, des droits des enfants, des bavures policières éventuelles, de la lutte contre les discriminations ! Bigre ! C'est une charge énorme qui représente quasiment 100 000 dossiers par an et nécessitera bien sûr des adjoints, du personnel et des moyens de qualité.

On peut comprendre cette mutualisation des moyens s'agissant d'autorités administratives indépendantes, dont la multiplication serait préjudiciable, et l'on doit considérer comme une avancée la possibilité donnée désormais à toute personne physique ou morale s'estimant lésée de saisir le Défenseur des droits, de même que l'opportunité laissée à celui-ci de se saisir d'office.

Mais si j'approuve aussi la durée du mandat, 6 ans, et le fait qu'il soit non renouvelable, je regrette l'absence d'indépendance de cette autorité qui, contrairement à ce que préconisait le «comité d'études Balladur», ne sera pas élu par le Parlement mais nommé par le Président de la République !

On touche là aux limites d'un système avec le risque inhérent à tout pouvoir de vouloir utiliser ce poste pour caser ou recaser quelqu'un (e) ; ceci est d'autant plus dommageable que les anciennes autorités administratives fusionnées ne seront plus représentées que par des «collaborateurs» eux aussi totalement dépendants et qui n'émettront que des avis purement consultatifs.

Bien sûr il est bon de voir fonctionner une instance comme celle-là avant de porter un jugement sur sa pertinence mais il est tout aussi important de marquer les insuffisances initiales qui dévalorisent une idée pourtant utile.

Les élu(e)s, en contact constant avec leurs concitoyens, attendent beaucoup de ce «Défenseur» qui, s'il n'est pas un Zorro, ne devra pas non plus être un simple Sancho Pancha !



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.